SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION ADMINISTRATIVE SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence: Arrêté du Ministre du transport en date du.....relatif aux prestations rendues par les services relevant du ministère du transport, des établissements et entreprises publics placés sous sa tutelle et aux conditions de leur octroi.

Organisme: Ministère du Transport.

Domaine de la prestation : Transports Terrestres

Objet de la prestation: Exercice de l'activité d'exploitation de véhicules à trois roues conçus pour le transport de personnes dans le cadre de l'animation touristique.

Conditions d'obtention

Cette prestation est soumise à un cahier des charges

(Les investisseurs étrangers peuvent exercer cette activité dans les conditions définies par les textes en vigueur).

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
- Retrait de deux exemplaires	Les services compétents du	
du cahier des charges.	gouvernorat dont le point de	
- Dépôt des deux exemplaires	départ de l'itinéraire des	Le même jour
après avoir rempli la	véhicules relève de sa	
déclaration jointe au cahier	compétence pour la personne	
des charges et les avoir signés	morale	
par le promoteur pour la	et	
personne physique ou le	l'interlocuteur unique	
représentant légal de la	(receveur des finances dont le	
société pour la personne	lieu d'installation de	
morale.	l'établissement relève de sa	
- Délivrance d'un exemplaire	compétence territoriale ou	
du cahier des charges après	celui qui est désigné à cet	
visa de l'Administration.	effet par le Ministre des	
	Finances) pour la personne	
	physique.	

Lieu de dépôt du dossier

personne physique

Service: L'interlocuteur unique.

Adresse: Le siége de l'interlocuteur unique.

personne morale

Service : Les services compétents du gouvernorat dont le point de départ de l'itinéraire des

véhicules relève de sa compétence

Adresse: Le siége du gouvernorat concerné.

Lieu d'obtention de la prestation

Lieu de dépôt du cahier des charges

Délai d'obtention de la prestation

Le même jour

Références législatives et /ou réglementaires

- Arrêté du Ministre du Transport du 5/02/2002 portant approbation du cahier des charges relatif à l'exercice de l'activité d'exploitation de véhicules à trois roues conçus pour le transport de personnes dans le cadre de l'animation touristique.
- Note circulaire du Ministre des Technologies de la Communication et du Transport n°25 du 3 avril 2004 relative au dépôt du cahier des charges relatif à l'exercice de l'activité d'exploitation d'un train touristique ou l'activité d'exploitation de véhicules à trois roues conçus pour le transport de personnes dans le cadre de l'animation touristique.